

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 31537
Numéro SIREN : 844 733 089
Nom ou dénomination : SMART AIRPORT SYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2023 sous le numéro de dépôt 25193

Smart Airport Systems (SAS)
Société par actions simplifiée au capital de 7.000.000 euros
Siège social : 104, boulevard du Montparnasse -75014 Paris
844 733 089 RCS PARIS

(ci-après la **Société**)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai 2023, à 9h,

la société TLD GROUP, société par actions simplifiée, au capital de 20.938.268 euros, dont le siège social est situé, 100-104 boulevard du Montparnasse, 75014 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 490 259 165, représentée par Antoine Maguin, agissant en qualité de directeur général de la Société (ci-après, l' « **Associé Unique** »),

1. a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président de la Société,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président et au Directeur Général de la Société,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour les formalités.

2. déclare avoir été mis en possession des documents suivants :

- la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- les comptes sociaux et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte du projet des décisions.

La Société RSM Paris, commissaire aux comptes, a été informée de l'ordre du jour des décisions à adopter ce jour par l'Associé Unique et n'a pas formulé d'observation.

3. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes, à toutes fins utiles, conformément à l'article 16 des statuts de la Société :

PREMIERE DECISION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de (2.120.494) euros.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'il existe une charge de 2.498 euros non déductible fiscalement pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Associé Unique donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus de leurs gestions au Président et au Directeur Général.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat)

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une perte de (2.120.494) euros sur le compte « report à nouveau ».

Le compte « report à nouveau » est ainsi porté de (4.879.080) euros à (6.999.574) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au titre de ces 3 derniers exercices étaient les suivants :

Exercice social	Dividende par action
31 décembre 2021	0 €
31 décembre 2020	0 €
31 décembre 2019	0 €

TROISIEME DECISION

(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)


L'Associé Unique, constate qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATRIEME DECISION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du présent procès-verbal, pour accomplir toutes formalités requises.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de la Société conformément à l'article 18 des statuts de la Société.

DocuSigned by:

C26A3B4F10D7458...

Le Président
TLD Group
représentée par **Monsieur Antoine MAGUIN**



Smart Airport Systems

Siège social : 100 Boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 000 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022



RSM Paris

26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

Smart Airport Systems

Siège social : 100 Boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 000 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Smart Airport Systems relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 mai 2023

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane Marie', written in a cursive style.

Stéphane MARIE

Associé

SMART AIRPORT SYSTEMS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000 000 €uros
Siège social : 104, boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS
844 733 089 RCS PARIS

COMPTES SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2022

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	31/12/2022		31/12/2021	
	Brut	Amortissements et Provisions	NET	NET
Autres immobilisations incorporelles	7 358	3 679	3 679	4 905
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 358	3 679	3 679	4 905
Inst techn et Outillage	10 916	6 062	4 853	7 038
Matériel	952 244	204 729	747 515	843 004
Autres immobilisations corporelles	43 835	30 231	13 604	11 766
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 006 995	241 022	765 972	861 808
Participations	9 764 325		9 764 325	9 764 325
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 714 787		1 714 787	1 714 787
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 479 112		11 479 112	11 479 112
ACTIF IMMOBILISE	12 493 465	244 702	12 248 763	12 345 825
Stock de matières et machines	11 157		11 157	199 372
Avances et acomptes versés sur commandes	12 254		12 254	52 498
Créances clients et comptes rattachés	1 524 068		1 524 068	1 473 989
Autres créances	554 618		554 618	629 809
Disponibilités	139 120		139 120	194 010
ACTIF CIRCULANT	2 241 217		2 241 217	2 549 678
Charges constatées d'avance	70 605		70 605	84 003
Ecarts de conversion	4 037		4 037	10 877
TOTAL ACTIF	14 809 324	244 702	14 564 623	14 990 383

Bilan au 31 décembre 2022**P A S S I F (avant affectation)**

	(En Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capital		7 000 000	6 000 000
Primes d'émission		5 000 000	
Réserve légale			
Report à nouveau		<4 879 079>	<2 707 427>
Résultat de l'exercice		<2 120 494>	<2 171 653>
Provisions réglementées		47 851	31 206
CAPITAUX PROPRES		5 048 277	1 152 126
Provisions pour Risques		4 037	10 877
Provisions pour Charges		5 874	1 492
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		9 911	12 369
DETTES FINANCIERES			
* Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit			
* Emprunts et dettes financières divers			
DETTES D'EXPLOITATION			
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 626 112	1 100 280
* Dettes fiscales et sociales		269 627	292 820
DETTES DIVERSES			
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
* Autres dettes		6 993 641	11 553 360
DETTES		8 889 379	12 946 460
Produits constatés d'avance		611 764	851 527
Ecarts de conversion		5 290	27 900
TOTAL PASSIF		14 564 623	14 990 383

Compte de Résultat 2022

	(en Euros)	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Vente de matériel		4 187 981	1 489 220
Production vendue de services		1 944 587	2 356 000
Montant net du chiffre d'affaires		6 132 568	3 845 220
Production stockée		<85 257>	<332 067>
Subventions d'exploitation		29 362	40 093
Reprises sur provisions et transferts de charges		15 985	7 520
Autres produits		42 297	25 660
PRODUITS D'EXPLOITATION		6 134 956	3 586 426
Achat de matériel stocké		2 818 473	1 244 588
Variation de stock		102 957	<114 115>
Achat de matériel		57 010	119 535
Autres achats et charges externes		4 071 801	3 448 166
Impôts, taxes et versements assimilés		10 914	14 872
Salaires et traitements		641 290	559 640
Charges sociales		258 915	148 660
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
* Sur immobilisations : dotations aux amortissements		109 689	84 664
* Pour risques et charges : dotations aux provisions		4 382	398
Autres charges		48 336	36 534
CHARGES D'EXPLOITATION		8 123 766	5 542 942
RESULTAT D'EXPLOITATION		<1 988 810>	<1 956 516>
Produits financiers de participations			
Intérêts et produits assimilés :			
* Intérêts sur comptes courants		27 854	25 422
Reprises sur provisions et transferts de charges		6 840	
Différences positives de change		78 614	72 040
PRODUITS FINANCIERS		113 309	97 462
Dotations aux amortissements et aux provisions			7 349
Intérêts et charges assimilées :			
* Intérêts sur comptes courants		135 208	163 501
Différences négatives de change		88 140	131 062
CHARGES FINANCIERES		223 348	301 912
RESULTAT FINANCIER		<110 039>	<204 450>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		<2 098 849>	<2 160 966>
Produits sur opérations en capital			
Reprises sur provisions			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Charges sur opérations de gestion		5 000	150
Charges sur opérations en capital			135
Dotations aux provisions réglementées		16 645	10 402
CHARGES EXCEPTIONNELLES		21 645	10 687
RESULTAT EXCEPTIONNEL		<21 645>	<10 687>
TOTAL DES PRODUITS		6 248 265	3 683 888
TOTAL DES CHARGES		8 368 759	5 855 541
RESULTAT DE L'EXERCICE		<2 120 494>	<2 171 653>

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les comptes ont été arrêtés par le Président.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société a pour activité principale la location, le service, la maintenance, le financement d'actifs, la vente, la distribution, le conseil pour les équipements d'assistance aéroportuaire et pour les équipements aéroportuaire et de transport, neufs ou d'occasion y compris le conseil et la gestion de projets, la participation et le financement des activités connexes. Elle distribue en particulier des équipements aéroportuaire fixes (générateurs et transformateurs électriques et alimentations en air) ainsi que des tracteurs à bagages autonomes (le « TractEasy ») et des tracteurs avions pour des solutions de « green taxiing » (le « Taxibot »).

La Société a procédé à une augmentation de capital par incorporation de créances par l'émission de un million d'actions nouvelles accompagnée d'une prime d'émission.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a vendu deux exemplaires du TaxiBot à l'aéroport d'Amsterdam – Schiphol. Plusieurs accords sont en cours de discussion pour le déploiement d'unités de tests tant pour le TaxiBot que pour le TractEasy. Les projets d'infrastructure aéroportuaire (équipements fixes) n'ont pas encore repris leur rythme pré-Covid et ce segment d'activité reste en retard par rapport aux attentes.

II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En avril 2023, la Société s'est engagée au titre d'une opération globale destinée à financer l'acquisition et l'exploitation des équipements de la Société en vue de les louer aux clients finaux.

Aucun autre événement marquant postérieur à la clôture n'est à signaler.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis en application du règlement ANC n 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

L'appréciation de la valeur actuelle des titres tient compte des prévisions de flux de trésorerie actualisés. Il est également pris en considération des situations particulières au regard de la position de la société sur son marché, de ses perspectives de développement et de l'intérêt stratégique de la filiale considérée pour le Groupe.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition, il est constitué une dépréciation supplémentaire sous forme de provision pour dépréciation de titres de participation.

Créances rattachées à des participations

Les avances faites aux filiales sont comptabilisées dans les créances rattachées aux participations lorsqu'elles revêtent le caractère d'un concours à moyen ou long terme.

Les avances de trésorerie à court terme sont inscrites en compte courant dans le poste « Autres créances ».

Autres immobilisations financières

Les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'achat, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les prêts et créances immobilisés sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

L'amortissement linéaire est considéré comme étant proche de la dépréciation économique.

Les durées d'amortissement retenues sont (*sauf cas particuliers*) les suivantes :

- * Matériels destinés à la location et à la vente : il s'agit de TractEasy donc la durée d'amortissement est de 10 ans
- * Matériel de bureau et informatique : 3 ans

4. Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Opérations en devises : les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecarts de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition et estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. La moins-value latente éventuelle fait l'objet d'une provision pour dépréciation ; la plus-value latente éventuelle n'est pas prise en compte.

6. Provisions pour risques et charges

Dans le cadre du règlement sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

7. Résultat courant

Dans un souci de cohérence avec les comptes consolidés, la société classe dans le résultat courant les éléments exceptionnels des activités ordinaires, hors éléments liés aux opérations de cession d'immobilisations qui restent présents dans le résultat exceptionnel.

III. NOTES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATImmobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2022	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2022
Logiciels	7			7
Total	7			7

Les immobilisations incorporelles correspondent à la capitalisation des frais de développement de l'ERP EAM.

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2022	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2021
Matériel	952			952
Agencement	0			0
Outillage	11			11
Matériel de bureau et info	33	13	2	44
Total	996	13	2	1 007

Le matériel se compose de 6 TractEasy, dépréciés sur 10 ans pour un montant cumulé de 205 K€ au 31 Décembre 2022.

Immobilisations financières

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2022	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2022
Titres TAS	9 764			9 764
Total	9 764			9 764

Il s'agit des titres de la société Trusted Aviation Services détenue à 50.1%

Etat des amortissementsEtat des amortissements

(en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Cloture au 31/12/2022
Logiciels	2	1	0	4
Matériel	109	95	0	205
Agencement	0	0	0	0
Outillage	4	4	0	8
Matériel de bureau et info	21	9	2	29
Total	137	110	2	245

Stock de Machines

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2022	Acquisitions	Capitalisations/ Cessions	Clôture 31/12/2022
Stock de machines	199		188	11
Total	199	0	188	11

Le stock correspond à des distributeurs de gaines pour unités de refroidissement d'avions.

Evolution des capitaux propres

Le capital social est constitué au 31 décembre 2022 de 7 000 000 actions de 1 euro nominal.

(en milliers d'euros)	Ouverture au 01/01/2022 avant affectation	Résultat 2021	Résultat 2022	Solde au 31/12/2022 (avant affectation proposée)	Affectation proposée du résultat	Solde au 31/12/2022 (après affectation proposée)
Capital	6 000		1 000	7 000		7 000
Primes d'émission, de fusion			5 000	5 000		5 000
Réserve légale						
Dividende						
Report à nouveau	-2 707,4	-2 171,7		-4 879,1	-2 120,5	-6 999,6
Résultat de l'exercice	-2 171,7	2 171,7	-2 120,5	-2 120,4	2 120,5	0,0
Provisions réglementées	31,2		16,7	47,9	0,0	47,9
Total	1 152,1	0,0	3 896,2	5 048,3	0,0	5 048,3

Les provisions réglementées correspondent à l'étalement sur 5 ans des frais d'acquisition des titres TAS.

La Société a procédé à une augmentation de capital de 1 000 000 € au cours de l'année 2022 accompagnée d'une prime d'émission de 5 000 000 €.

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Ouverture 01/01/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture 31/12/2022	Echéance prévue
Provisions pour risques	11		7		4	Année 2023
Provisions pour charges	1	4			6	-
Total	12	4	7	0	10	-

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022	Degré d'exigibilité du passif		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 626	1 626		
Dettes fiscales et sociales	270	270		
Autres dettes (1)	6 994	1 992	5 002	
Total	8 890	3 888	5 002	

(1) Dont Compte courant avec TLD Group : 1 969 K€

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances (En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022	Degré d'exigibilité du passif		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	1 524	1 524		
Créances fiscales et sociales (1)	547	547		
Autres créances	20	20		
Total	2 091	2 091		

(1)Crédit de TVA et TVA déductible pour 545 K€

Informations diverses :**Charges à payer et Produits à recevoir :**

Charges à payer : 1 386 K€ Fournisseurs factures non parvenues
208 K€ Personnel et charges sociales
6 K€ Impôts et taxes

Produits à recevoir : 40 K€ Factures à établir Clients
2 K€ Indemnités de chômage partiel

Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance : 71 K€ liées à l'activité courante de la société

Les produits constatés d'avance : 612 K€ liées à l'activité courante de la société

Engagements hors bilan**Engagements donnés**

Néant

Engagements reçus

Néant

Crédit Bail

(en euros)	
Valeur d'origine	30 465
Redevances afférentes à l'exercice	7 719
Redevances cumulées des exercices précédents	0
Prix d'achat résiduels	305
Redevances restant à payer	9 006
* Jusqu'à 1 an	7 719
* de 1 à 5 ans	1 287
* Plus de 5 ans	/

Effectif de la société

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la société est de 14 personnes.

Situation fiscale**Régime de l'intégration fiscale**

A compter du 1^{er} janvier 2019, la société Alvest Holding est devenue la nouvelle tête du groupe ALVEST et la société SAS est entrée dans son périmètre.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale est la suivante :

- ✓ Alvest International Equity (1)
- ✓ Alvest (1)
- ✓ TLD Group (1)
- ✓ Adhefin (1)
- ✓ Adhetec (1)
- ✓ TLD GSE (1)
- ✓ TLD Europe (1)
- ✓ Sage Parts International (1)
- ✓ Alvest Holding
- ✓ Albatros Bidco
- ✓ Albatros Midco
- ✓ Smart Airport System (1)
- ✓ Alvest Equipment Services (1)

(1) Sociétés entrées dans le nouveau périmètre en 2019

Une convention d'intégration fiscale a été conclue dans laquelle :

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale,
- Les économies d'impôt réalisées par le Groupe liées au déficit sont conservées chez la société-mère.

Dirigeants**Rémunérations**

Aucune rémunération n'a été versée par la société aux membres des organes de direction au cours de l'exercice.

Montant des avances et des crédits alloués

Néant

Détail du poste « Produits d'exploitation »

Il s'agit de la location ou vente d'équipement et de services et de la mise à disposition de personnel chez Trusted Aviation Services.

Détail du poste « Charges d'exploitation »

Il s'agit principalement de charges externes dont la mise à disposition de personnel, et de l'achat d'équipement.

Détail du poste « Résultat financier »

Les charges financières de 223 K€ se composent principalement des intérêts de comptes courant avec la société TLD Group à hauteur de 135 K€ et de pertes de change à hauteur de 88 K€.

Les produits financiers de 113 K€ sont principalement des gains de change à hauteur de 79 K€ et des intérêts de comptes courant avec la société Trusted Aviation Services à hauteur de 26 K€.

Détail du poste « Résultat Exceptionnel »

Les charges exceptionnelles de 17 K€ sont les amortissements dérogatoires liés aux frais d'acquisition des titres TAS, étalés sur 5 ans.

Comptes consolidés

Les comptes de la société SAS sont consolidés par intégration globale dans ceux d'Alvest Holding (100, Bd du Montparnasse, à Paris 14eme).

La société TLD GROUP bénéficie de l'exemption d'obligation d'établissement de comptes consolidés des sous-groupes :

- Non-opposition des actionnaires de l'entreprise contrôlée représentant au moins un dixième du capital (art. L.233-17, 1°
- Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand dans lesquels la société contrôlée est incluse, sont établis (art. R.233-15, 1°) en conformité avec les articles L.233-16 à L.233-28
- Les comptes de l'ensemble plus grand sont (art. R.233-15, 2° et 3°)
 - a) certifiés par un professionnel indépendant chargé du contrôle des comptes
 - b) publiés et mis à la disposition des actionnaires ou des associés de la société exemptée dans les conditions et dans les délais prévus aux articles R.225-88 et R.225-89

Filiales et participations au 31 décembre 2022

Informations financières (en Euros, sauf précision particulière)	Capital (dans la monnaie locale)	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats, bénéfices, pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES concernant les filiales et participations ci-dessous										
A - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)										
Trusted Aviation Services	6 200	6 633 799	50,1%	9 764 325	9 764 325	1 714 787		11 689 494	5 336 528	0
Square des Pierres Grises 1150 Woluwe St Pierre Belgique BE 0842 181 318										
B - PARTICIPATIONS (Moins de 10% du capital détenu)										
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX concernant les autres filiales et participations										
A - FILIALES non reprises au § I										
			0%			0	0			0
			0%			0	0			0
B - PARTICIPATIONS non reprises au § I										
a) Dans les sociétés françaises (ensem										
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)										

PROJET D'AFFECTATION DE RESULTAT

(En euros)

ORIGINES

Report à nouveau antérieur	<4 879 079.87>
Résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022	<2 120 494.30>
Prélèvement sur les réserves	

	<6 999 574.17>

AFFECTATIONS

Report à nouveau débiteur	<6 999 574.17>
---------------------------------	----------------